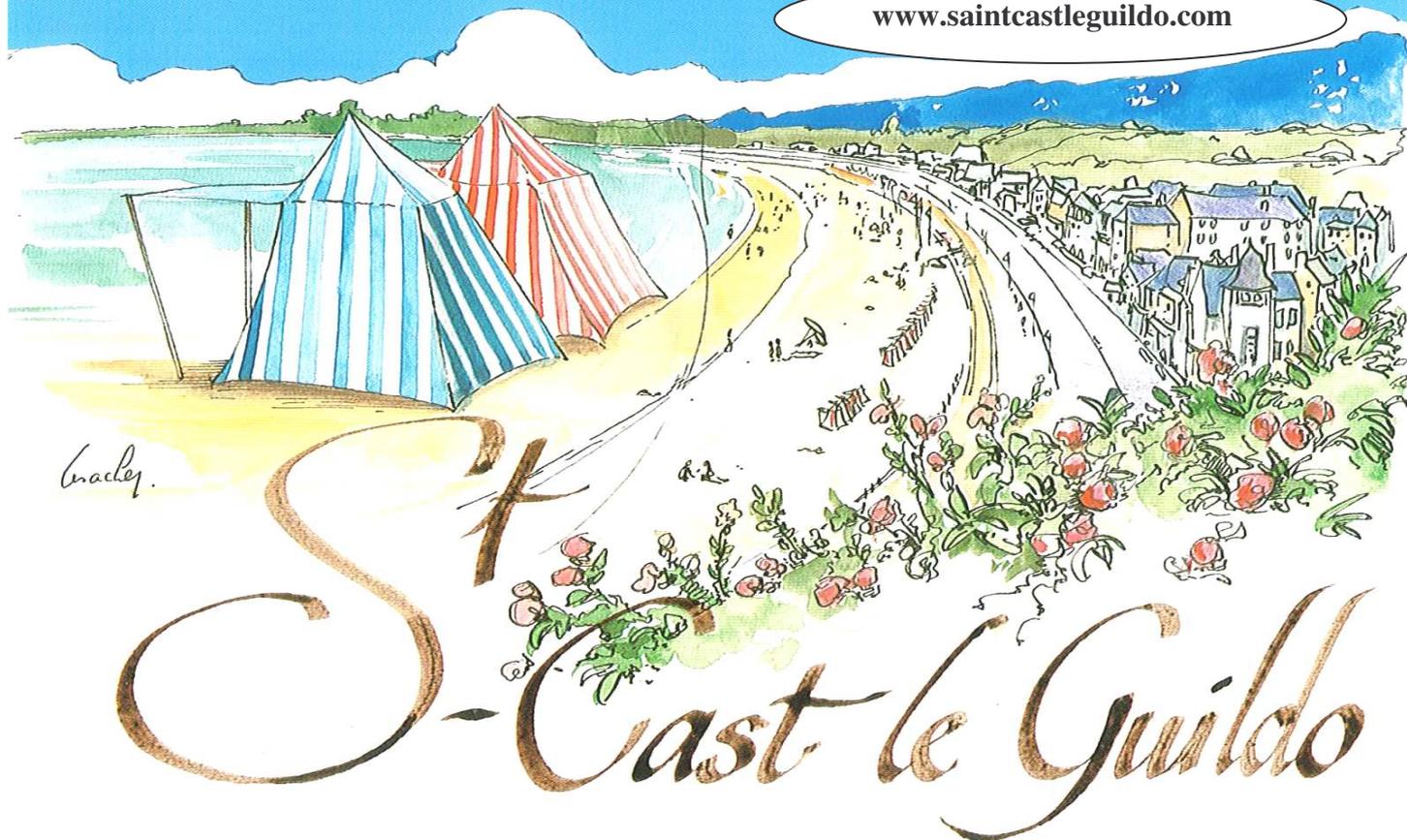


# Journal Municipal

Mensuel : Avril 2008 - n° 1

Responsable de la Publication Jean FERNANDEZ

[www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)



## SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Conseil Municipal du 22/02/08
- P. 20 Elections Municipales
- P. 23 Conseil Municipal du 22/03/08
- P. 25 Etat-civil / permis de construire
- P. 26 Bataille de St Cast
- P. 27 Office du Tourisme
- P. 28 Du côté des Associations

## INTERVENANT

### Municipalité

Jean-François GIRARD

### Administratif

Florence FORNER – Michèle PIERRE  
Véronique SOUVAY

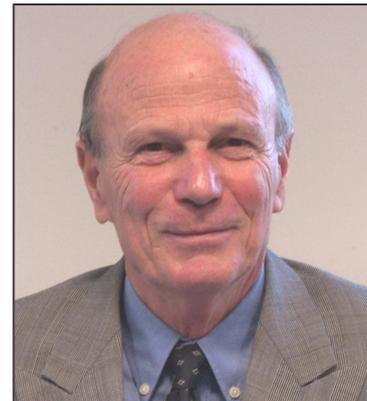
### Intervenants

Emilie GAUTREAU - Julie LEVIS  
JP VALES

## LE MOT DU MAIRE

Je mesure tout l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que Maire, dans les colonnes du journal municipal !

Je voudrais d'abord vous remercier pour avoir largement participé aux élections (77,10 % de participation, moyenne des 2 tours), preuve de votre civisme, vous remercier, aussi, pour la confiance accordée : au-delà des castins qui m'ont apporté leurs suffrages, je suis sûr de pouvoir compter sur chacun d'entre vous, pour bâtir ensemble, le Saint-Cast le Guildo de ce début du 21<sup>ème</sup> siècle !



Avec l'équipe motivée qui m'entoure, équipe élargie au-delà de mes co-listier(e)s, je vous confirme ici ma détermination à conduire les engagements pris devant vous :

- avoir un développement harmonieux
- avoir une vie collective dynamique et solidaire

Ces ambitions expriment ma volonté de créer les conditions pour que tout un chacun, individuellement et collectivement, puisse trouver matière à son épanouissement personnel, et, le cas échéant, professionnel.

Au fil des prochaines semaines, notamment dans les colonnes de ce journal, j'aurai l'occasion de préciser le cadre de tout cela, et de fixer les premières priorités concrètes.

Jean FERNANDEZ  
Maire

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2008

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

\*

Monsieur BAUDET donne lecture à l'Assemblée de la liste des délibérations qui ont été rattachées à la séance du Conseil Municipal du 8 février 2008 en matière de **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**.

Délibérations prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 – AL 15 du Code Général des Collectivités Territoriales – Renonciation D.P.U

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
Mme BOIXIERE Maria	Terrain 26, boulevard de l'Arguenon	159 B n° 2536 et 2537	28/01/2008
Mme PAGE Catherine	Terrain rue de la Fresnaye	AB n° 37 et 38	28/01/2008
Mme THEBAULT Marie	Maison 7, boulevard Duponchel	AK n° 90	28/01/2008
Mme CHABOT	Terrain rue des Bignons	AB n° 12	28/01/2008
M. et Mme VALOIS Gilles	Maison allée des Rochers	AD n° 504 et 841p	28/01/2008
M. et Mme GUILBERT Bertrand	3 appartements 4 garages 19, boulevard de la Mer (Echange)	AK n° 123	28/01/2008
M. et Mme DUPONT Robert	Maison 43 boulevard de la Mer (Echange)	AL n° 18	28/01/2008
SARL Promotion Immobilière du Guildo	Appartement, garage, parking boulevard de l'Arguenon	159 B n° 799	11/02/2008
M. BOULEAU Louis	Maison rue de la Mardreuxs	159 B n° 1209	11/02/2008
Mme BEDFERT Jeannine	Terrain rue de la Couverclaié	D n° 80	11/02/2008
Mme DUCOURNAU Anne	Appartement + 2 garages 33, boulevard de la Mer	AL n° 257	11/02/2008

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2008**

Après une rectification matérielle, et en l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal 8 février 2008.**

\*

**S'agissant de la dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat, Monsieur BAUDET, Maire, souhaite faire le bilan de ses deux mandatures.**

\*

### **Allocution de Monsieur BAUDET – Maire**

*Ce soir, je préside le 113<sup>ème</sup> et dernier conseil municipal de mes deux mandats de Maire. Elu le 24 juin 1995, j'ai eu la chance de diriger deux équipes dont le souci j'en suis sûr était de faire au mieux dans l'intérêt de nos concitoyens.*

*L'une des premières innovations de notre équipe en 1995 fut d'organiser les réunions du conseil dans cette salle.*

*Permettez-moi de faire brièvement quelques rappels sur l'historique et le contenu de cette fonction de Maire de notre commune (variée et prenante).*

*Est-il besoin de rappeler que le Maire est aussi président du CCAS (j'y préside régulièrement des réunions bimestrielles).*

*Jusqu'à la départementalisation en 2000, le Centre de Première Intervention des pompiers était sous l'autorité du Maire.*

*Jusqu'en 1998, l'Office du Tourisme était présidé par le Maire.*

*Au cours du premier mandat, j'étais membre du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) vu le nombre important de personnes âgées sur la Commune et membre de la Commission des sites, ce qui impliquait des réunions régulières tous les 2 mois à St-Brieuc.*

*La mise en route de la Communauté de Communes en 1997 s'ajoute aux charges de l'élu et bien que non délégué, j'ai mis un point d'honneur à assister à tous les conseils communautaires. En 2001, désigné avec 5 collègues délégués, j'ai assisté à tous les conseils communautaires.*

*Nommé par La Communauté de communes délégué au Pays de Dinan, des réunions mensuelles sont organisées au cours desquelles sont étudiées entre autres les demandes de subvention Feder, Région et Leader +. Vu nos dossiers en cours, ma présence au sein de cette structure était souhaitable et se justifiait pleinement. Il était, en effet, important d'écouter les propos tenus et de plaider les dossiers.*

*Le travail de Maire consiste encore à participer chaque lundi aux commissions d'urbanisme le matin et aux réunions d'adjoints l'après-midi.*

*Nos projets divers impliquent une participation au suivi de toutes les études (Comité de pilotage du port entre autre, 6 Membres du Conseil Municipal participaient à ces travaux).*

*Chaque vendredi matin est consacré plus spécialement aux rendez-vous, et parfois le samedi matin. De façon régulière, ce sont 4 ou 5 personnes que je rencontre. Au cours de ces entretiens sont évoqués des questions diverses (emplois, logement, suggestions, encouragements). Ces moments permettent de faire connaissance et sont très instructifs. Ces rendez-vous sont importants en raison du contact direct avec la population. Ces rendez-vous sont une partie essentielle du rôle d'écoute du Maire.*

*Voilà résumé en quelques mots, une grande partie de mon emploi du temps durant ces 13 ans. Des évènements importants ont jalonné ces 13 années.*

*- certains tristes, douloureux (je pense à la catastrophe du Manureva),  
- d'autres joyeux et exceptionnels (Noces de diamants, nos deux centenaires),  
- d'autres encourageants : nos manifestations très importantes en 2007, dans lesquelles toute la population s'est mobilisée dans le cadre de la Liaison Piétonne et du Port. Tous ces événements marquants resteront gravés dans ma mémoire.*

*Par cette intervention, je voulais surtout vous dire la grande satisfaction que j'ai eu à travailler avec des élus impliqués et concernés par la vie et le devenir de la cité.*

*Je remercie les Adjoints qui m'ont accompagné, de leur implication et leur redire tous mes compliments.*

*Je pense aussi à vous tous les Elus de base, suivant l'appellation rappelée par certains, à qui j'adresse tous mes compliments pour votre grande assiduité, votre sagacité. Grâce à vous tous, je suis sûr que notre Commune avance dans la bonne direction.*

*Je tiens également à saluer Gilbert LOUVEL, le plus ancien Elu de cette assemblée, absent depuis quelques semaines, mais qui a été présent et assidu durant de nombreux mandats.*

*Un salut particulier à Gilles BRIEND qui, malgré des soucis de santé, a été présent de façon constante jusqu'au bout.*

*Grâce à vous tous, je suis sûr que notre commune avance dans la bonne direction.*

*Bien sûr je n'oublie pas notre personnel et en premier lieu Pascale OCTAVE-ROLLAND, leur responsable, Alain MOURET responsable des Services Techniques et Marylise MORVAN, la directrice du Foyer. Je pense qu'il est important de pouvoir compter sur des personnes de cette compétence et de cette qualité.*

*Dans l'administration que j'ai servie pendant une vingtaine d'années, il était d'usage de dire que les subordonnés étaient récompensés par la promotion de chef.*

*Ce soir, nous Elus, je crois que nous sommes en partie récompensés par la promotion de nos collaborateurs.*

*Pascale est Attachée Territoriale depuis quelques années déjà. Alain Mouret est proposé au grade d'Ingénieur.*

*Nous avons trois nouveaux rédacteurs : Véronique depuis 6 mois, Annick et Nicole à compter du 1<sup>er</sup> février 2008. La Commune a d'importants dossiers à gérer. Je suis personnellement flatté de ces promotions.*

*Avec votre accord, si vous le voulez bien, le tableau des effectifs va être modifié. Cela doit nous permettre de bien hiérarchiser une organisation digne de notre commune.*

*Concernant la nomination de 3 agents au titre de la promotion interne, celle-ci est rendue possible par leur inscription par les Commissions Administratives Paritaires de Catégorie A et de Catégorie B sur une liste d'aptitude. Il n'est pas anormal que ces agents soient nommés. Il faut être conscient que les Collectivités ont besoin de bons techniciens.*

*Soucieux de respecter mon devoir de réserve, je ne serai pas disert, ce soir, sur le bilan de ces deux mandats. D'ici quelques jours les uns et les autres, nous aurons sans doute l'occasion de nous exprimer plus librement.*

*Pour conclure, je suis sûr que chaque élu a apporté une pierre au dynamisme remarquable de notre commune.*

*Je suis sûr que chaque Castin-Guildocéen ou plutôt la plupart de nos concitoyens apprécient nos réalisations et notamment la liaison piétonne qui se termine (sans doute la réalisation la plus remarquable et la plus symbolique de la bonne entente de l'équipe municipale).*

*Toute à l'heure, nous aurons à lui donner un nom et c'est bien normal que ce soit chacun d'entre nous qui, tenant compte des propositions de nos concitoyens, décideront de ce nom.*

*Je souhaite du fond du cœur prospérité et dynamisme à notre si jolie station dans la concorde et la bonne humeur entre tous.*

*Je vous remercie.*

\*\*\*

## FINANCES

### **REPARTITION DU CREDIT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2008**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances s'est réunie le 11 Février 2008 afin d'examiner les demandes de subvention et faire des propositions au Conseil Municipal. Ce document ayant déjà fait l'objet d'un examen approfondi, il propose de passer directement au vote de certaines subventions à dissocier du vote global.

## **CONFIRMATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 29.000 € A L'ASSOCIATION L'IMAGIMER POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2008 DU FESTIVAL DU FILM MARIN**

Monsieur Serge BOUTEILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle que par délibération en date du 9 Novembre 2007, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour le renouvellement en 2008 de la subvention communale à hauteur de 29.000 €.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité**

- **CONFIRME** l'octroi d'une subvention de 29.000 € à l'association l'IMAGIMER pour l'organisation du 8<sup>ème</sup> Festival du Film Marin :

- **Fonctionnement** pour le 8<sup>ème</sup> Festival ..... 18.000 €

- **Subvention pour location matériels divers** ..... 10.000 €

(versée sur présentation de justificatifs)

- **Divers** ..... 1.000 €

(versée sur présentation de justificatifs)

Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du BP 2008

\*

## **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2008 A L'OFFICE DE TOURISME**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint en charge des Finances, informe l'Assemblée de la demande formulée par le Président de l'Office du Tourisme au titre des subventions 2008.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité**

*(Mrs. BOUTEILLE, HAMON, AVELINE, FERNANDEZ, LE QUEFFRINEC, Mme ROUALT, membres du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, ne participent pas au vote)*

- **EMET** un avis favorable à l'octroi d'une subvention à l'Office du Tourisme de 238 640 € au titre de l'année 2008 décomposée comme suit :

- **Fonctionnement** ..... 141.400 €

- **Communication** ..... 35.000 €

- **Animations** ..... 62 240 € (subvention versée sur présentation de justificatifs)

Cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du BP 2008

\*

## **CINEMA EDEN**

### **A°) - OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 4.800 € AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Vu le décret n° 94-1218 du 29 décembre 1994 pris en application des articles 5V et 48-IV de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions concernant leurs actions en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique

Considérant la volonté délibérée et militante des exploitants du Cinéma Eden de maintenir en activité toute l'année cet équipement culturel classé Art et Essai.

Considérant le complément très positif qu'apportent à l'animation saisonnière de la station les films de qualité programmés,

Monsieur LECOULPIER, dans le cadre de son mandat d'Adjoint en charge des affaires culturelles, propose d'octroyer aux exploitants de la salle de spectacle cinématographique (Eden), une subvention de 4.800 € au titre de l'année 2008.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité**

- **EMET** un avis favorable à l'octroi d'une subvention de

4.800 € au titre de l'année 2008 au Cinéma Eden  
Cette dépense sera inscrite à l'article 6574  
Une convention stipulant l'engagement d'ouverture à l'année de l'établissement sera conclue entre les exploitants et la Commune.

\*

### **B°) - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE GLOZEL EXPLOITANT LE CINEMA EDEN AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Pour valider la délibération (n° 1-C en date du 22 février 2008) relative à l'octroi d'une subvention à la société GLOZEL, exploitant le cinéma EDEN, Place A. Paris à Saint-Cast le Guildo, au titre de l'année 2008, Monsieur LECOULIER, Adjoint au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention stipulant l'obligation d'ouverture à l'année de l'établissement.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité**  
- **APPROUVE** la convention conclue entre la Commune et la Société GLOZEL et annexée à la présente délibération  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention au titre de l'année 2008

\*

### **CENTRE NAUTIQUE - OCTROI D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2008 – MOUILLAGES DANS LE PORT**

Monsieur Serge BOUTEILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'Assemblée de la demande formulée par le Président du Centre Nautique de Saint-Cast le Guildo relative à la prise en charge du coût de cinq mouillages dans le port au titre des subventions de l'exercice 2008.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité (M. AVELINE, membre du Conseil d'Administration du Centre Nautique, ne participe pas au vote)**  
- **EMET** un avis favorable au versement d'une subvention correspondant au coût de cinq mouillages dans le port au titre de l'exercice 2008.  
**Cette subvention sera versée sur présentation de justificatif ; à savoir facture de la CCI.**  
**Cette dépense sera inscrite à l'article 6574**

\*\*\*

### **STAGES « CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN » - ANNEE 2008**

Monsieur Daniel LECOULIER, Adjoint en charge des affaires culturelles et sportives, demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la prise en charge en 2008 des séances de « **CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN** » assurées par le Centre Nautique en direction des élèves des Ecoles de la Commune.

Il précise que le coût pour 2008 s'élève à 11,50 € par séance et par enfant.

**Le Conseil Municipal après un vote a main levée, à l'unanimité (M. AVELINE, membre du Conseil d'Administration du Centre Nautique, ne participe pas au vote)**  
- **EMET** un avis favorable à la prise en charge en 2008 des séances « **CONNAISSANCE DU MILIEU MARIN** » en direction des élèves des écoles de la Commune au tarif de 11,50 € par séance et par élève.  
**La dépense sera inscrite à l'article 6188 « Frais divers » du chapitre 011 du Budget Primitif 2008**

\*\*\*

Monsieur BOUTEILLE présente à l'Assemblée les propositions de la Commission des Finances concernant l'octroi de subventions aux autres Associations.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- VOTE comme suit les subventions pour l'année 2008 :**

### I - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

• Union Nationale des Combattants – ST-CAST .....	244 €
• <u>Anciens d'Algérie du Guildo (F.N.A.C.A.)</u> : .....	1.703 €
. Subvention de fonct. ....	53 €
. <u>Courses Cyclistes de la Croix-aux-Merles</u>	
- Club cycliste de Plancoët 1.300 €	}
- Frais divers, fleurs, sono, assurances 150 € ...	
- Pour présence obligatoire Secouristes ... 200 €	
	1.650 €
• F.F.I.....	84 €
• Médailleurs Militaires du Canton de Matignon .....	61 €
• Officiers Mariniers – Section de Matignon .....	35 €
• Cols Bleus du Canton de Matignon .....	46 €

### II – ACTIVITES SOCIALES

• Association des Pensionnés de la Marine Marchande.....	35 €
• Aide à Domicile en Milieu Rural .....	0,60 € par heure
	(subvention 2008 calculée par rapport au nombre d'heures effectuée en 2007 soit 739 H) = 443,40 €
• Amicale des Sapeurs Pompiers de St-Cast Le Guildo :	200 €
- Amicale des Employés communaux .....	4.947,14 €
• « La Croix D'or » - Section de Matignon .....	59 €
• Donneurs de Sang - Canton de Matignon .....	34 €
• S.N.S.M. ....- Fonctionnement et Equipement	2.000 €
- A.F.M. TELETHON – Evry .....	152 €
	(à verser au moment de la Campagne 2008)
• Association 4 VAULX - LES MOUETTES .....	325 €
	(54,17 € x 6 personnes handicapées de la Commune)
• Foyer Coopératif du Centre d'Adaptation Psycho-Motrice des 4 Vaulx .....	150 €
	(versée sur présentation de justificatifs)
	<u>Si demande pour projet particulier</u>
• Ass. des Paralysés de France des Côtes d'Armor .....	153 €

### III - ACTIVITES PROMOTIONNELLES

• <u>Société Hippique</u> .....	4 550 €
	(ces subv. seront versées sur présentation de justificatifs)
- Concours saut d'obstacles (catégorie « Poneys ») .....	500 €
- Concours saut d'obstacles (catégorie « Chevaux ») .....	2.750 €

- Concours de dressage ..... 500 €
- Animation « Découverte du Cheval » ..... 800 €
- Comité des Fêtes ..... 2.000 € pour l'organisation de Cérémonies à l'occasion de l'inauguration de la Liaison Piétonne (subv. versée sur présentation de justificatifs)
- "Golf en Côtes d'Armor" – Golf Club Crinière – Morieux ..... 500 € pour la GolfArmoricaine
- Association « Pomme Orange » ..... 150 € (versés sur présentation de Justificatifs) pour financer les animations musicales du Vendredi durant la saison estivale

#### IV - ACTIVITES CULTURELLES

- Culture et Bibliothèque Pour Tous ..... 550 € Equipement
- A.P. E. « Echos d'Ecole » de St-Cast : **1.980 €**
  - . Fonctionnement ..... 480 €
  - . Sortie de 3 jours au Centre PEP de Plévenon (thème « De la source à la mer ») ..... 1.500 € (versés sur présentation de justificatifs)
- Atelier d'Arts Plastiques ..... 100 €
- APEL Ecole Privée de St-Cast : **1.480 €**
  - Fonctionnement ..... 480 €
  - Frais de Transports pour Activités Diverses ..... 1.000 € (versés sur présentation Justificatifs)
- OGEC - Ecole Privée de St-Cast :
  - « Fouée de la St-Jean » ..... 1.500 € (versés sur présentation Justificatifs)
- APEL Ecole Privée du Guildo :
  - Fonctionnement ..... 480 €
  - Frais de Transports pour Activités Diverses ..... 1.000 € (versés sur présentation justificatifs)
- Collège Paul Sébillot de MATIGNON (versement de subvention aux familles en fonction des demandes pour des classes de neige, de découverte, d'échanges, ....)
  - ..... 45 €/élève du collège domicilié à St-Cast le Guildo
- Foyer Socio-Educatif Collège Paul Sébillot - Matignon ..... 80 €
- Association Familles Rurales De Matignon, St-Cast, St-Potan ..... 3,20 €/jour/enfant domicilié sur la Commune pour le Centre de Loisirs Eté 2008
- Emeraude, Culture, Loisirs et Développement ..... 500 €
- Association des parents d'élèves et amis de l'école de musique ..... 500 €
- Ass. « Les Amis de l'Orgue de l'Eglise de St-Cast »
  - Fonctionnement ..... 80 €
  - Equipement ..... 100 €

- Ass. « Vacances Sports Détente » - St-Cast le Guildo ..... 3,20 €/jour/enfant domicilié à St-Cast le Guildo (subv. versée directement aux parents sur demande et présentation de justificatifs) + mise à disposition des équipements du stade du Guildo

## V - ACTIVITES SPORTIVES

- Etoile Sportive de Saint-Cast Le Guildo ..... 10.000 €
- Tennis-Club de Saint-Cast Le Guildo : **4.130 €**
  - . Tournoi Jeunes ..... 500 € (versés sur présentation de Justificatifs)
  - . Séances tennis/golf dans les écoles privées (année scolaire 2007/2008) 1.395 € (versés sur présentation de justificatifs)  
(21 séances Golf/Tennis : 45 €/H - 15 séances Tennis (30 €/H))
  - . Tournoi estival ..... 2 235 €  
(versés sur présentation de justificatifs)
- Club de Natation :
  - . salaire animateur année sportive 2008/2009 ..... 13.000 €
  - . Subvention versée comme suit :
    - d'Octobre 2008 à Décembre 2008 (BP 2008) : 3.250 €
    - de Janvier 2009 à Septembre 2009 (BP 2009) : 9.750 €
- St-Cast Plongée
  - . Prise en charge coût du mouillage ..... subvention versée sur présentation de la facture CCI
- Cyclo-Randonneur de la Presqu'île Castine ..... 350 €
- Ass. Sportive du GOLF-CLUB DE PEN GUEN : ..... 4.600 €
  - . Ecole de golf + filière haut niveau ..... 1.100 €
  - . Opération « Découverte du Golf » ..... 500 €
  - . Epreuves sportives : Pro Am Sénior et Challenge Corpo 3.000 € (sur présentation de justificatifs)
- Ass. Sportive du Collège « Paul Sébillot » MATIGNON ..... 22 € / élève domicilié dans la Commune (versés sur présentation de justificatifs)
- DYNAMIC GYM ..... 80 €
- Armor Volley Ball « Estivales de Volley »
  - . Fonctionnement ..... 12.500 €
  - . + participation (frais d'hébergement de l'équipe bénévole) 1.000 €
  - 13.500 €
- Amicale Sportive de Saint-Cast le Guildo ..... 80 €

## VI - ACTIVITES DE LOISIRS

- Société de Chasse de Saint-Cast ..... 228 €
- Société de Chasse du Guildo ..... 198 €
- Club « Penthièvre-Amitié »
  - Fonctionnement : ..... 305 €
  - Pour les Animations (versées sur présentation de justificatifs) :
    - . Bal du 14 Juillet ..... 2.500 €
    - . « Passion et Mémoire en fête » ..... 300 €

- Club des Pierres Sonnantes  
- Fonctionnement 305 €
  - Association Bouliste Castine ..... 80 €
  - Les Amis des Sentiers de Randonnée de St-Cast le Guildo ..... 100 €
  - Ass. AnimaGH ..... 110 € pour organisation
- du Raid Nature
- « Les Jeunes du PANO »  
- Equipement ..... 2.600 €  
(versée sur présentation de justificatifs Dépenses et Recettes)  
*Cette subvention pourra être minorée si l'association obtient d'autres aides que celle de l'Office du Tourisme*

## VII - ACTIVITES ANNEXES

- Comice Agricole du Canton de Matignon ..... 152 €
- Chambres des Métiers de DINAN ..... 33 € x 8 apprentis domiciliés dans la Commune = **264 €**
- Chambre des Métiers de SAINT-BRIEUC ..... 28 € x 2 apprentis domiciliés dans la Commune = **56 €**
- Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine ..... 33 € x 5 apprentis domiciliés dans la Commune = **165 €**
- AFO BAT de PLERIN ..... 33 € x 3 apprentis domiciliés dans la Commune = **99 €**
- AFOT BAT 29 – QUIMPER ..... 33 €/apprenti domicilié dans la Commune (si demande)
- Maison Familiale – Centre de Formation par alternance – St-Meen le Gd.. 33 €/apprenti domicilié dans la Commune (si demande)
- Centre de Formation – Maison Familiale Rurale de Loudéac ..... 33 €/apprenti domicilié dans la Commune (si demande)
- Maison Familiale Rurale de la Châtière – Hédé ..... 33 €/apprenti domicilié dans la Commune (si demande)
- Etablissement d'Enseignement adapté « Beauregard » - Taden ..... 33 €/élève inscrit en CAP sur présentation de justificatifs
- Union commerciale et artisanale des métiers de la Mer (commerçants du Guildo) 100 € (sous réserve présentation des bilans 2007 et d'une demande de subvention écrite pour 2008)
- S.P.A. - Dinan ..... 40 €
- Prévention routière - St-Brieuc ..... 50 €

## ADHESION A DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNEE 2008

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint en charge des Finances, propose à l'Assemblée de renouveler l'adhésion de la Collectivité en 2008 aux associations suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant de la Cotisation suivant barème – Année 2008
- « Penthièvre Actions »	0,44 € x 3.667 habitants 1.613,48 €
- Station Nouvelle Vague	3.500 €
- A.R.I.C. (Formation des Elus)	718,00 €
- Association Départementale des Maires de France - 22	Part revenant à l'Ass. Départementale <u>Cotisation de base :</u> 0,1122 € x 3667 hbts = 411,44 € <u>Cotisation exceptionnelle</u> (Schéma Dép. de Services de Proximité pendant 2 ans) 0,10 € x 3667 hbts = 366,10 €

	Part revenant à l'Ass. Nationale 0,155 € x 3667 hbts = 568,39 € Total : 1.345,93 €
- VAL VVF	55 €
- O.D.D.C. (Office Départemental de Développement Culturel des Côtes d'Armor	45 €
VIGIPOL – Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton	478,05 €
Association Gérologie 22 CODERPA	30 €
Conseil Général – « Plan d'Action pour le logement des personnes défavorisées »	250 €
Conseil Général – « Fonds Local d'Aide aux Jeunes »	250 €

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

▪ **EMET un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la Collectivité à ces divers organismes pour l'année 2008.**

**La dépense sera inscrite à l'article 658 « Charges de gestion courante » du Budget Primitif 2008.**

\*

### **LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2007 SELON L'ARTICLE 138 DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur ROYAN, Premier Adjoint, rappelle que l'Article 138 du Code des Marchés Publics et l'arrêté du Ministre de l'Economie en date du 27 mai 2004 font obligation aux acheteurs publics de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés qu'ils ont conclus au cours de l'exercice précédent.

Monsieur ROYAN présente à l'Assemblée ce document.

**Tranche en euros HT : de 4.000 à 90.000 €**

<b>Objet du marché</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Nom du titulaire</b>	<b>Code postal</b>
Fourniture administratives de bureau	15/01/2007	7.839,79	JPG	95478
Fourniture de produits d'entretien	15/01/2007	6.400,00	Hygial Ouest	35500
Fourniture administratives - papier	05/02/2007	5.618,39	Papeterie d'Arvor	22590
Aménagement carrefour de Pen Guen	14/2/2007	45 452.00	SACER Atlantique	22950
Fourniture d'un motif rose des vents Square Pellion	2/04/2007	11 059.58	ART DECEAU CREASER	35630
Revêtement de la surface d'évolution du Square Pellion	3/04/2007	54 300.00	EUROVIA	22440
Feux d'artifice de St Cast et de Notre Dame du Guildo	10/04/2007	6.098,00	Theze pyrotechnie	35580
Acquisitions de pavillons	20/4/2007	4 267,18	Atelier LEMEE	35760
Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents de Services Techniques	26/04/2007	9 183.05	BEAUPLET	35400
Eclairage scénique – projecteurs sur pieds	29/3/2007	6135,70	ATL	76150
Mission AMO extension du système de traitement des Eaux Usées	03/04/2007	13 260.00	DDAF	22000
Mission AMO Aire de Carénage	03/04/2008	43 200.00	CREOCEAN	44307
Acquisition d'un aspirateur à déchets urbains	30/05/2007	8 880.44	RENNES MOTOCULTURE	35831
Acquisition d'un compresseur	20/04/2007	6 725.00	Sté ELMAT	22130

Objet du marché	Date de notification	Montant HT	Nom du titulaire	Code postal
Acquisition d'une remorque	25/4/2007	12 699.83	Sté SODIMAC	22550
Acquisition de deux véhicules	25/4/2007	10 535.00 7 859.53	SARL MOREAU	22690
Réalisation d'un arrosage intégré sur le terrain d'honneur du stade de Saint Cast	25/5/2007	11 113.50	SPORTGREEN Paysage	22550
Fourniture de mobilier – Logements saisonniers du Guildo	11/5/2007	6 088.63	Meubles OLERON	22550
Alimentation en Eau Potable – 23 <sup>ème</sup> tranche – Maîtrise d'œuvre	26/7/2007	22 630.00	SAFEGE	22150
Acquisition d'un véhicule benne sans permis	7/06/2007	8 862.88	RENNES MOTOCULTURE	35831
Etude préliminaire et Maîtrise d'œuvre à bons de commande sur les réseaux assainissement	17/7/2007		SAFEGE	22150
Port du Guildo – Projet de mouillages organisés	19/7/2007	9 910.00	IN VIVO	29940
Acquisition de matériel informatique	3/07/2007	9 916.86	Sté POTIER	22110
Réhabilitation et extension de la salle des Fêtes – Mission AMO	5/11/2007	18 000.00	BATI CONSULT	35042
Etude et Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration au Guildo	10/12/2007	58 700.00	SAUNIER & ASSOCIES	56600
Travaux d'accompagnement de voirie rue F.Laplace	24/4/2007	12 108.00	EUROVIA	22440
Réhabilitation des trottoirs bd Duponchel	29/5/2007	10 586.33	EUROVIA	22440
Aménagement provisoire du carrefour Croix Bras	7/06/2007	13 330.00	EUROVIA	22440
Square Pellion – Réalisation d'une dalle béton pour l'aire de jeux	30/04/2007	14 408.00	EUROVIA	22440
Fourniture d'arbres et arbustes – Tertre Rimbourg	3/10/2007	8 543.20	JARDIN DU LITTORAL	22380
Tertre Rimbourg – Cheminement piétons – Placette	12/11/2007	11 365.00	SRTP	22400
Syndicat mixte – Etude Géotechnique Terre plein Cannevez	30/07/2007	38 430.00	GEOTECHNIQUE	35000

**Tranche en euros HT : de 90.000 à 210.000 €**

Objet du marché	Date de notification	Montant HT	Nom du titulaire	Code postal
Aménagement divers de voirie	22/11/2007	168 816.00	EUROVIA	22440

**Tranche en euros HT : supérieur à 210.000 €**

Objet du marché	Date de notification	Montant HT	Nom du titulaire	Code postal
Réalisation de la liaison piétonne entre le Port et Le Bd de la Mer	21/2/2007	1 879 164.05	BORSA MACONNERIE	22100

**Le Conseil Municipal prend acte**

\*\*\*

**TARIFS DES REPAS FOURNIS A LA STRUCTURE « MULTI-ACCUEIL » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint en charge des Finances, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Matignon a sollicité la fourniture, par la Cuisine Centrale, des repas qui seront servis aux enfants de 0 à 3 ans de la structure « multi-accueil » de Matignon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Il convient de fixer un tarif et il propose au Conseil Municipal de fixer celui-ci à 4,50 € (cette somme inclus le goûter).

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- FIXE à 4,50 € le tarif des repas (goûter compris) fournis par la Cuisine Centrale à la structure « multi-accueil » de Matignon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.**

\*

**PERSONNEL**

**CREATION DE DEUX POSTES DE « REDACTEUR TERRITORIAL » A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008 – BUDGET COMMUNE**

Dans le cadre des avancements de grade 2008, au titre de la promotion interne, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de créer 2 postes de « Rédacteur Territorial » à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008
- de supprimer les 2 postes d'« Adjoint Administratif Principal Territorial de 1<sup>ère</sup> Classe » libérés par les agents promus à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un avis favorable à la création de deux postes de « Rédacteur Territorial » à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008 et à la suppression des 2 postes « d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe ».**  
**Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.**

\*

**OCTROI DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ALLOUEE AUX REDACTEURS TERRITORIAUX AYANT ATTEINT LE 6<sup>EME</sup> ECHELON**

Vu le décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 concernant l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires allouée notamment aux Rédacteurs Territoriaux ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- DECIDE d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, aux Rédacteurs Territoriaux ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon, une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires dont le coefficient pourra varier de 1 à 8 maximum.**  
**- PRECISE que cette prime sera fixée par arrêté municipal du Maire dans la limite du coefficient maximum selon la manière de servir de chaque agent.**

\*

**CREATION D'UN POSTE « D'INGENIEUR TERRITORIAL » A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de créer un poste « d'Ingénieur Territorial » à compter du 1<sup>er</sup> février 2008 et de supprimer celui de « Technicien Supérieur Chef » libéré par l'agent promu.

**Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets par 15 voix pour, 1 voix contre et 5 bulletins blancs**

- **DECIDE de créer un poste d'« Ingénieur territorial » à compter du 1<sup>er</sup> février 2008**
  - **DECIDE de supprimer le poste de « Technicien Supérieur Chef » à compter du 1<sup>er</sup> Février 2008**
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.**

\*

### **REGIME INDEMNITAIRE ALLOUE A L'INGENIEUR TERRITORIAL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008**

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 concernant l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux Ingénieurs Territoriaux à partir du 7<sup>ème</sup> échelon,

Vu le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 concernant la Prime de Service et de Rendement,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, à l'Ingénieur Territorial :**
  - . **une « Indemnité Spécifique de Service » dont le taux peut varier de 85 % à 115 %**
  - . **une « Prime de Service et de Rendement » dont le taux peut varier de 1 à 2**
- **PRECISE que ces primes seront fixées par arrêté municipal du Maire dans la limite des coefficients maximum selon la manière de servir de l'Agent.**

\*

### **OCTROI D'UNE INDEMNITE DE RESPONSABILITE ALLOUEE A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2008**

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des Collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008, à la Directrice Générale des Services, une prime de responsabilité dont le taux maximum est de 15 %**
- **PRECISE que le montant de cette prime sera fixé par arrêté municipal du Maire, dans la limite du pourcentage maximum, selon la manière de servir de l'Agent.**

\*

### **ELECTIONS MUNICIPALES 2008**

### **OCTROI DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE AU PERSONNEL DONT L'INDICE BRUT EST SUPERIEUR A 380**

Vu le décret n° 86-252 du 20 février 1986 fixant le régime des Indemnités Forfaitaires Complémentaires pour Elections (I.F.C.E).

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **DECIDE d'accorder aux fonctionnaires occupant un emploi susceptible d'ouvrir droit à l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections :**
  - **pour le cadre d'emplois des Attachés : une indemnité déterminée par référence au taux moyen x 2,8**
  - **pour le cadre d'emplois des Rédacteurs :**
    - . **une indemnité déterminée par référence au taux moyen x 1**
    - . **une indemnité déterminée par référence au taux moyen x 3,45**

\*

**OCTROI DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU PERSONNEL DONT L'INDICE BRUT EST INFERIEUR A 380**

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 – J.O du 15 janvier 2002 article 2

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- DECIDE d'accorder au Personnel n'ouvrant pas droit à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (indice Brut inférieur à 380) une indemnité horaire pour travaux supplémentaires effectués le dimanche à l'occasion des Elections Municipales de 2008.**

**TRAVAUX**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – 27<sup>EME</sup> TRANCHE – ETUDES PRELIMINAIRES**

Monsieur Daniel ROYAN, Premier Adjoint en charge des travaux, fait prendre connaissance au Conseil Municipal du dossier d'inscription établi, par le bureau d'étude SAFEGE, maître d'œuvre, dans le cadre du programme 2008 pour la réalisation d'une 27<sup>ième</sup> Tranche de réseau d'assainissement décomposée comme suit :

- ✓ Secteur 1 : Rues du Tertre Rimbourg et des Goëmoniers, Allée du Tertre Cotieu
- ✓ Secteur 2 : Allée des Cytises
- ✓ Secteur 3 : Allée du Beau Site
- ✓ Secteur 4 : Rue du Tertre es Pies
- ✓ Secteur 5 : Rue de la Pissotte

L'évaluation des dépenses totales à engager s'élève à un montant de 231.500 € HT

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- ADOPTE le dossier programme 2008 concernant la réalisation d'une 27<sup>ième</sup> tranche de réseaux d'assainissement « eaux usées », d'un montant estimé à 231 500,00 € HT.**  
**- DEMANDE au Président du Conseil Général d'inscrire la Commune de Saint-Cast Le Guildo au Programme 2008 pour la réalisation d'une 27<sup>ième</sup> tranche de travaux de réseaux d'assainissement eaux usées, d'un montant estimé à 231 500,00 €.**  
**- MANDATE Monsieur le Maire pour rechercher les financements les plus élevés possibles auprès du Conseil Général, du FNDAE et de l'Agence de l'Eau.**  
**- S'ENGAGE à solliciter les arrêtés de subvention dans les délais exigés et à commencer les travaux dans les 6 mois suivants les arrêtés.**

\*\*\*

**PORT DEPARTEMENTAL DU GUILDO – PROJET DE MOUILLAGES ORGANISES**

Monsieur Pascal HAMON, Adjoint au Maire en charge des Affaires portuaires, informe l'Assemblée que le bureau d'étude IN VIVO a été désigné, après mise en concurrence suivant l'article 28-1 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation d'une étude réglementaire concernant la création de mouillages organisés au Port départemental du Guildo.

Le rapport définitif présenté est soumis à une instruction administrative par les services du Conseil Général. Le Conseil Portuaire, réuni le 15 février 2008 a émis un avis favorable

Le projet prévoit l'exploitation d'environ 80 à 100 mouillages répartis de part et d'autre du chenal de l'Arguenon. La technique de mouillage sera l'embossage simple.

Le coût estimatif de l'opération pour 100 mouillages est de 99 000 € HT.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**▪ ADOPTE le rapport et sollicite Monsieur le Président du Conseil Général pour instruire ce dossier.**

▪ **AUTORISE Monsieur le Maire, à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation des mouillages au port départemental du Guildo.**

## **DIVERS**

### **DENOMINATION DE LA LIAISON PIETONNE**

Madame DE BOHAN, Membre de la section patrimoine, rappelle que lors de sa séance du 8 février 2008, le Conseil Municipal a décidé la constitution d'une commission en charge de faire des propositions relatives à la dénomination de la liaison piétonne.

La Commission s'est réunie et fait trois propositions au Conseil Municipal

- N° 1 Promenade du Soleil levant
- N° 2 Promenade du Bel orient
- N° 3 Balade des Embruns

Elle demande au Conseil Municipal de retenir l'une de ces propositions.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, donnant les résultats suivants :**

N° 1	Promenade du Soleil levant	12 voix
N° 2	Promenade du Bel orient	0 voix
N° 3	Balade des Embruns	6 voix

**Monsieur HAMON a voté contre, Mme ALLORY et M. AVELINE se sont abstenus**

**- DECIDE de dénommer la liaison piétonne : « Promenade du Soleil Levant »**

### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE « LE GRAND DOMAINE »**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint en charge des Finances, informe le Conseil Municipal que toutes les écritures de fin d'opération du budget annexe de la Résidence du Grand Domaine ont été passées au 31 décembre 2007, que la voirie, les espaces verts et l'éclairage public ont été intégrés sur le budget principal et les réseaux sur le budget annexe de l'assainissement.

Le lotissement étant terminé, il convient de clôturer ce budget.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- DECIDE de clôturer du budget annexe de la Résidence « Le Grand Domaine »**

\*\*\*

### **TARIF 2008 – COLUMBARIUM DU GUILD**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint au Maire en charge des finances, informe le Conseil Municipal qu'un columbarium vient d'être installé au cimetière du Guildo.

Il convient d'en fixer les tarifs. Il propose :

- concession de 15 ans .....	148,70 €
- concession de 30 ans .....	297,40 €

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- EMET un avis favorable aux tarifs proposés par Monsieur BOUTEILLE qui seront applicables pour l'année 2008**

## **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AU REGLEMENT GENERAL DE LA POLICE DES CIMETIERES ET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un columbarium a été installé au Cimetière du Guildo et qu'il convient, en conséquence, par avenant, de compléter le Règlement général de la police des cimetières et des opérations funéraires.

Il soumet le projet d'avenant à l'Assemblée.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au règlement de la police des cimetières et des opérations funéraires annexé à la présente délibération**

\*

## **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA SNSM – ANNEE 2008**

Suite à l'exposé de Monsieur HAMON, Adjoint en charge des affaires portuaires,

Vu les projets de conventions de la S.N.S.M pour la mise à disposition de sauveteurs durant la saison estivale 2008,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la SNSM,**  
    . **une convention lui iant la surveillance de la plage et du plan d'eau pour la saison estivale 2008**  
    . **une convention fixant le montant de la subvention allouée à la SNSM pour l'aide à la formation des sauveteurs (6 € par jour de service par sauveteur)**

\*\*\*

## **MODIFICATIF A LA DELIBERATION N° 21 DU 12 OCTOBRE 2007 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA GROHENDAIS POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR**

Monsieur BAUDET rappelle la délibération n° 21 en date du 12 octobre 2007 décidant d'acquérir une bande de terrain de 44 m<sup>2</sup> au prix de 2.500 € sur la parcelle cadastrée section 159 B n° 2362 appartenant à Monsieur Jean CANTON.

Après bornage effectué par le géomètre, il s'avère que 15 m<sup>2</sup> suffisent.

Après entretien avec le propriétaire qui estime que ce terrain aurait dû être vendu 60 € le m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose que le prix d'acquisition soit de 60 € x 15 m<sup>2</sup> soit 900 €.

Il demande donc au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 21 du 21 octobre 2007.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
▪ **EMET un avis favorable à la modification de la délibération n° 21 du 12 octobre 2007**  
▪ **DECIDE d'acquérir une surface de terrain de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 159 B n° 2362 au prix de 900 €.**

\*\*\*

**MODIFICATIF A LA DELIBERATION N° 10 DU 9 NOVEMBRE 2007 RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL CONCERNANT LE LOCAL « LE LEZARD »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 10 en date du 9 novembre 2007 l'autorisant à signer le renouvellement du bail commercial consenti à la « SARL le Léopard » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Il demande d'apporter une modification à cette délibération car, en effet, les frais notariés seront supportés uniquement par le preneur.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
▪ **EMET un avis favorable à la modification de la délibération n° 10 du 9 novembre 2007 ; en conséquence, les frais notariés seront supportés par le preneur.**

\*\*\*

**INFORMATION**

Monsieur BAUDET remercie l'Assemblée qu'il informe que si au 1<sup>er</sup> tour de scrutin tous les Conseillers Municipaux sont élus, l'élection du Maire et des Adjointes aura lieu le samedi suivant soit le Samedi 10 Mars 2008 ou, à défaut, si un second tour de scrutin est nécessaire, cette élection aura lieu le Samedi 22 Mars 2008.

\*\*\*

**Le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS relatif au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 peut être consulté en Mairie.**

\*\*\*

**BONNE RETRAITE**

Après 23 ans de service au sein de la Commune de Saint-Cast le Guildo en tant que Policier Municipal, **Monsieur Louis CRESPIN** nous quitte pour une retraite bien méritée.

Nous lui adressons tous nos vœux de longue et heureuse retraite

# ELECTIONS MUNICIPALES

## 1<sup>er</sup> TOUR - 9 MARS 2008

### SECTION DE SAINT-CAST

Inscrits	2422	/
Votants	1837	75,85 % (p/r aux inscrits)
Exprimés	1767	72,96 % (p/r aux inscrits)
Majorité absolue	884	/
5% des suffrages exprimés arrondi à l'entier supérieur	89	/
Liste M. FERNANDEZ « Vivre et réussir à Saint-Cast le Guildo »	825	46,69 % (p/r aux exprimés)
Liste M. ROYAN « Ensemble agissons pour demain »	352	19,92 % (p/r aux exprimés)
Liste Mme TILLON « Pour Saint-Cast le Guildo, engagés, dynamiques et solidaires »	590	33,39 % (p/r aux exprimés)

### SECTION DU GUILDO

Inscrits	914	/
dont le quart est	229	
Votants	709	77,58 % (p/r aux inscrits)
Exprimés	687	75,16 % (p/r aux inscrits)
Majorité absolue	344	/

« Ensemble, agissons pour demain à Notre-Dame du Guildo »

Josette LEVAVASSEUR	275
Didier AVELINE	231
André DUMELON	251
Janine LE GALL	179
Patrice LE QUEFFRINEC	195
Jean-Bernard BARRE	244
Catherine FOUCAULT – COULIBALY	259
Marylène SIMON	200

Pour Saint-Cast le Guildo Engagés, Dynamiques, Solidaires

Ange MONTFORT	354	<b>ELU</b>
Olivier COJEAN	267	
Géraldine DESCOMES	220	
Pascale GAUTIER	211	
Lolita ISERN	247	
Yann LEMAITRE	230	
René LORRE	255	
Gilbert MENARD	270	

Vivre et Réussir à Saint-Cast le Guildo

Marie-Paule DECOENE	213
Elisabeth BAYLE	145
Alain BRIQUEL	173
Claude COROLLER	171
Elisabeth FRANCOIS	191
Sylvie LE GOAS	212
Johann PRODHOMME	196

Jacques TROTEL	181
Michel BINET	1
Jean BOUDAIS	2
Nathalie GENDRON	1
Eugène GUEHENNEUC	2
Roger GUEHENNEUC	1
Yannick LEFEVRE	1
Gaston PILARD	1
Joseph TROTEL	1
Guillaume BOUCHONNEAU	3

## 2<sup>ème</sup> TOUR - 16 MARS 2008

### SECTION DE SAINT-CAST

Inscrits	2422	/
Votants	1898	78,36 % (p/r aux inscrits)
Exprimés	1854	76,54 % (p/r aux inscrits)
Majorité absolue	/	/
5% des suffrages exprimés arrondi à l'entier supérieur	93	/
Liste M. FERNANDEZ « Vivre et réussir à Saint-Cast le Guildo »	1010	54,48 % (p/r aux exprimés)
Liste M. ROYAN « Ensemble agissons pour demain »	179	9,66 % (p/r aux exprimés)
Liste Mme TILLON « Pour Saint-Cast le Guildo, engagés, dynamiques et solidaires »	665	35,87 % (p/r aux exprimés)

#### Liste M. FERNANDEZ « Vivre et réussir à Saint-Cast le Guildo »

Elus :

- Jean FERNANDEZ
- Armelle KERROMES
- Jean-François GIRARD
- Marie-Madeleine MICHEL
- Gérard VILT
- Marie-Noëlle BRIENT
- Francis HEBANT
- Danielle GUEHENNEUC
- Yves HERVE
- Bernadette CADOR
- Patrick SCARDIN
- Françoise BOLLAERT
- Guy ALLAIN
- Sandrine MASSON
- Guy LAENNEC

#### Liste M. ROYAN « Ensemble agissons pour demain »

Elu : Daniel ROYAN

#### Liste Mme TILLON « Pour Saint-Cast le Guildo, engagés, dynamiques et solidaires »

Elus :

- Marie-Reine TILLON
- Jean-Luc DUSFOUR
- Josiane ALLORY

## SECTION DU GUILDO

Inscrits	913	/
Votants	731	80,07 % (p/r aux inscrits)
Exprimés	713	78,10 % (p/r aux inscrits)

### « Ensemble, agissons pour demain à Notre-Dame du Guildo »

Josette LEVAVASSEUR	268	Elue
Didier AVELINE	229	
André DUMELON	238	
Patrice LE QUEFFRINEC	191	
Jean-Bernard BARRE	259	Elu
Catherine FOUCAULT – COULIBALY	269	Elue
Marylène SIMON	195	

### « Pour Saint-Cast le Guildo Engagés, Dynamiques, Solidaires »

Olivier COJEAN	291	Elu
Géraldine DESCOMES	234	
Pascale GAUTIER	237	
Lolita ISERN	268	Elue
Yann LEMAITRE	247	
René LORRE	287	Elu
Gilbert MENARD	286	Elu

### « Vivre et Réussir à Saint-Cast le Guildo »

Marie-Paule DECOENE	217
Alain BRIQUEL	169
Claude COROLLER	191
Elisabeth FRANCOIS	215
Sylvie LE GOAS	222
Johann PRODHOMME	239
Jacques TROTEL	179

Ange MONFORT	1
Elisabeth BAYLE	1

Salle d'Armor, en présence d'un très nombreux public, Henri BAUDET, Maire, a ouvert la séance, en proclamant officiellement les résultats des élections municipales des 9 et 16 mars dernier. (*cf article en pages précédentes de ce journal, exprimant ces résultats*).

Il a ensuite transmis la présidence du Conseil à Bernadette CADOR, doyenne de la nouvelle équipe, le temps de l'élection du nouveau maire.

Guy ALLAIN est désigné secrétaire de la session.

Deux assesseurs volontaires : Marie Reine TILLON, Armelle KERROMES.

Jean FERNANDEZ est seul candidat au poste de Maire.

Résultat du scrutin :

- 27 votants
- 1 bulletin nul
- 7 bulletins blancs
- 19 bulletins en faveur de Jean FERNANDEZ.

La majorité absolue requise étant acquise,

**Jean FERNANDEZ est déclaré élu Maire de Saint Cast Le Guildo.**

Après avoir remercié le Conseil de sa confiance, le Maire a fait adopter, à l'unanimité, la taille de la Municipalité (*rappel, il s'agit du groupe des adjoints au Maire*), à 8 membres, en respect de la Loi qui limite à 30% du nombre de conseillers.

Deux listes se sont présentées :

Liste 1 : Marie Madeleine MICHEL, Jean-François GIRARD, Armelle KERROMES, Gérard VILT, Marie Noëlle BRIENT, Francis HEBANT, Catherine COULIBALY, Yves HERVE.

Liste 2 : 7 membres (*la liste initiale de 8 présentée initialement n'étant pas paritaire*) : Marie Reine TILLON, Jean-Luc DUSFOUR, Josiane ALLORY, Ange MONTFORT, Lolita ISERN, René LORRE, Gilbert MENARD

Résultats du scrutin

- 27 votants
- Liste 1 : 19 voix
- Liste 2 : 8 voix

**Sont donc élus**

**Marie-Madeleine MICHEL, 1<sup>er</sup> adjointe**

**Jean-François GIRARD, 2<sup>ème</sup> adjoint**

**Armelle KERROMES, 3<sup>ème</sup> adjointe**

**Gérard VILT, 4<sup>ème</sup> adjoint**

**Marie-Noëlle BRIENT, 5<sup>ème</sup> adjointe**

**Francis HEBANT, 6<sup>ème</sup> adjoint**

**Catherine COULIBALY, 7<sup>ème</sup> adjointe**

**Yves HERVE, 8<sup>ème</sup> adjoint.**

Les missions et délégations de chacun ont été précisées ultérieurement par le Maire (cf page suivante)

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée. Un « pot » s'en suit, offert par la Municipalité sortante. (*Organisation : Cuisine centrale*).

Jean-François Girard

## ATTRIBUTION DES ADJOINTS



**Marie-Madeleine MICHEL** **1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances**

- Gestion financière de la Commune
- Gestion financière du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Gestion financière de l'Etablissement hébergeant des Personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Jean-François GIRARD** **2<sup>ème</sup> Adjoint en charge**

- de la Communication (Bulletin Municipal)
- de l'artisanat et du commerce
- des grands projets d'infrastructure
- de la vision prospective (horizon 2020)
- du Suivi des Objectifs



**Armelle KERROMES** **3<sup>ème</sup> Adjoint en charge**

- de la vie de la Commune
- des Conseils de Quartiers
- du Conseil Municipal des Jeunes
- des Associations
- des Affaires scolaires, de l'Ecole de Musique
- de la Culture



**Gérard VILT** **4<sup>ème</sup> Adjoint en charge des Travaux et de la Sécurité**



**Marie-Noëlle BRIENT** **5<sup>ème</sup> Adjoint en charge**

- du fonctionnement et de la gestion du CCAS et de l'EHPAD
- des Affaires Sociales
- de la Gestion du logement
- de l'Emploi, de la solidarité et de l'action sociale



**Francis HEBANT** **6<sup>ème</sup> Adjoint en charge**

- de l'Urbanisme
- de l'environnement et du développement durable



**Catherine FOUCAULT-COULIBALY** **7<sup>ème</sup> Adjoint en charge du secteur du Guildo**



**Yves HERVE** **8<sup>ème</sup> Adjoint en charge**

- du Tourisme et du Sport
- des affaires portuaires et maritimes
- des Festivités



## ETAT-CIVIL

### DÉCÈS :

20 février 2008 : **Gabriel POILVET** – 69 ans – Foyer Logement  
21 février 2008 : **Alain FROSTIN** – 54 ans – rue Rioust des Villes Audrains  
23 février 2008 : **André VIMONT** – 81 ans – Foyer Logement  
25 février 2008 : **Suzanne MICHEL** épouse MOREL – 84 ans – 13 rue du Télégraphe  
7 mars 2008 : **Evelyne DUPIRE** – 63 ans – 8 rue de la Mer  
7 mars 2008 : **Léon BATARD** – 82 ans – Rue de la Petite Suisse  
13 mars 2008 : **Henri DELAMOTTE** – 88 ans – rue de la résistance  
22 mars 2008 : **Jeanne HAUSER** veuve FROMONT – 92 ans – Foyer Logement

### NAISSANCE

13 mars 2008 : **Gabriele PAVIERA** – 22 rue Marcel Perroquin



\*\*\*

## PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES ACCORDES

- **P.C.04M1028 modificatif** déposé par Mme DU SORDET Bertrand, 4, Impasse des Rochers, pour modification de l'aspect extérieur
- **P.C.06C1028 modificatif** déposé par M. et Mme HOLLAND Robert, rue de la Haute Lande, pour modification implantation de la construction
- **P.C.07C1039 modificatif** déposé par M. ALEXANDRE Alain, 21, rue des Vallets, pour la modification des ouvertures, de matériau et implantation d'un mur
- **P.C.08C0008** déposé par M. MORIN Arnaud, 79, rue du Moulin Bily, pour l'extension d'une maison d'habitation
- **P.C.08C0011** déposé par M. LEMOINE Gérard, 23, rue Tourneuf, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.08C0013** déposé par M. CHAMPION André, 40, rue Chateaubriand, pour la construction d'un garage
- **P.C.08C0014** déposé par M. et Mme LITTMANN Sébastien, rue de la Couverclaire, pour la construction d'une piscine
- **P.C.08C0018** déposé par M. NIEMIERZ Tadeusz, la Haute Lande, pour la construction d'annexes : garage, appentis, abri de jardin et véranda + lucarne
- **P.C.08C0025** déposé par M.CHARRIER Jean-Charles, rue de la Bassière, pour la construction d'une maison individuelle
- **D.P.08C0012** déposée par M. PAILLARD Patrick, rue des Vallets, pour la construction d'une maison individuelle
- **D.P.08C0017** déposée par la Commune de Saint-Cast le Guildo pour la réfection de la toiture de l'Eglise de Notre-Dame du Guildo
- **D.P.08C0018** déposée par M. LAMBALLAIS Daniel, rue de la Touche, pour une clôture
- **D.P.08C0025** déposée par M.DESHAYES Alain, 5, rue de la Ville Orien, pour la construction d'une serre
- **D.P.08C0029** déposée par Mme BODIN Marie-Bernadette, 3, allée des Quatres Frères, pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre
- **D.P.08C0033** déposée par M.SHORT Stephen, rue de la Mardreux, pour la création de 5 châssis de toit
- **D.P.08C0034** déposée par M. LEDUC Victor, 24, rue Alfred Marinier, pour la modification d'un escalier extérieur



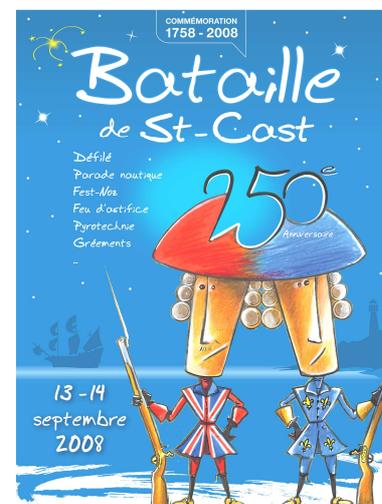
## 1758- 2008 : 250<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SAINT CAST



Grâce à la mobilisation de nombreuses associations, le programme des festivités de la commémoration de la Bataille de St Cast est maintenant complet.

Le comité de pilotage a consulté plusieurs agences de communication pour la conception d'une affiche de la commémoration. Après étude des différents projets, le choix s'est porté sur le Studio Nautilus à St Brieuc

La mise en scène du spectacle du 13 septembre (scénographie d'images monumentales) est en cours d'élaboration. Ce travail a été confié à la société Spectaculaires qui a d'ailleurs commencé ses repérages sur la plage de St Cast le Guildo.



### PROGRAMME DES MANIFESTATIONS A VENIR (AVRIL 2008)

#### Conférence de M. Paul LADOUCE d'après son ouvrage « la Bataille de St-Cast »

Le 18 avril 2008 à 20h30 – Salle du Bec Rond

*Organisée par la Bibliothèque pour Tous – entrée gratuite*

#### Table ronde : "Saint-Cast au temps de la Bataille"

Le 24 avril 2008 à 20h30 – Salle d'Armor

Intervenants : M. Jean-Pol PIMOR, M. Guy DE SALLIER-DUPIN (érudits, passionnés d'histoire locale) et M. Guy PRIGENT (ethnologue)

*Organisée par l'association ECLD – entrée gratuite*

#### Randonnées découvertes

Le 24 avril 2008 à 13h30 : circuit Bataille de Saint-Cast (départ place du marché, St Cast)

*Organisée par l'association Randonnée Castine*

La Bibliothèque pour tous sera ouverte à l'issue de la randonnée (à partir de 16h30)

-----

Le 30 avril 2008 à 14h00 : circuit Bataille du Guildo (départ place de l'Eglise, ND du Guildo)

*Organisée par l'association Les Pierres Sonnantes*

La Bibliothèque municipale sera ouverte à l'issue de la randonnée (à partir de 16h30)

Nous renouvelons notre appel auprès des personnes qui détiennent des objets d'époque relatifs à la bataille de Saint Cast, mais également des photos ou des films du 200<sup>ème</sup> anniversaire.

Nous recherchons toujours des figurants (enfants encadrés, adolescents et adultes) qui accepteraient de participer, après quelques séances de répétition, au spectacle du 13 septembre.

Faites-vous connaître auprès de notre chargée de mission : Julie LEVIS : 06 74 52 72 29 ;  
email : 1758@saintcastleguildo.fr

Chargée de mission  
Julie LEVIS

Pour le Comité de Pilotage  
Jean-Pierre VALES

## SALONS

Après une présence sur le salon nautique de Paris en décembre, puis aux salons de Bruxelles et de Birmingham en février, l'office de tourisme de Saint-cast-le Guildo était représenté au Salon de la Randonnée à Paris, du 29 au 31 mars. Ce salon est l'occasion de promouvoir tous les modes de randonnée qui peuvent être pratiqués sur la presqu'île castine : pédestre, cyclo, équestre. Un grand nombre de visiteurs de ce salon envisagent d'arpenter le GR34 et cherchent des lieux d'étapes (hébergement et restauration). En cela, Saint-cast-le Guildo est l'étape incontournable entre le Cap Fréhel et Sant-Jacut.

Du 9 au 12 avril, l'office de tourisme accompagnera le Comité Départemental du Tourisme à LYON, pour une « opération Cœur de Ville » (promotion des Côtes d'Armor en plein centre-ville). Nous serons associés à l'office de tourisme de Dinan pour mettre en avant les atouts du Pays touristique de Dinan.

## EDITIONS

Dès la fin du mois d'avril, le tout nouvel « Agenda des festivités 2008 » sera disponible, soit deux mois plus tôt que l'an dernier. Il sera cette fois édité à 10.000 exemplaires, pour répondre à la forte demande. Outre le calendrier des manifestations, il présente également un annuaire des partenaires de l'office de tourisme (adhérents et annonceurs). Tous les événements liés au 250<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Saint-Cast y figurent.

## STAGES INTERNATIONAUX DE MUSIQUE DE NAMUR

Pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive, Saint-Cast-le Guildo a accueilli l'association namuroise « International Music Academy » et sa pléiade de musiciens du 22 mars au 5 avril. Les vacances de Pâques belges ont précédé les françaises de 2 semaines, ce qui a permis à la station de s'animer encore plus tôt cette année. 150 élèves ont suivi les cours de la première session, et 110 la seconde, soit un nombre stable par rapport à l'an dernier. Une quarantaine de salles de répétition ont été réservées par l'office de tourisme.

## ANIMATIONS DES VACANCES DE PÂQUES

Le programme est disponible à l'office de tourisme ou sur [www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com).

Les activités CAP ARMOR seront programmées dès le lundi 7 avril jusqu'au vendredi 2 mai.

Ne manquez pas le nouveau Spectacle du Festival « Place aux Mêmes », le 25 avril à 16h30 (Salle d'Armor) : « Les Champions du bien », par la Compagnie Qualité Street.

« Si vous voulez réveiller le super héros qui dort en vous, ne manquez pas la méthode Pierre Bonnaud! D'expériences cocasses en valorisations absurdes, le public soutiendra activement, et toujours avec générosité, la fantastique métamorphose de Gildas Puget. Attendez-vous à de purs moments de bonheur collectif, menés par deux comédiens nous plongeant dans un rythme jubilatoire et sophrologique !!! »

Le week-end de l'Ascension nous réservera un programme varié : Vendredi 2 mai, venez participer au Concours « Couleurs de Bretagne » (gratuit) : dessinez ou peignez Saint-Cast-le Guildo sous son plus beau jour. Samedi 3 mai, un rallye-découverte sera proposé : questionnaires à retirer à l'office de tourisme dès 14h. La journée sera clôturée par un spectacle équestre au Square Pellion. Enfin, « Plage en Fête », dimanche 4 mai, finira le week-end sur une note festive : jeux bretons, activités sportives, maquillage... pour toute la famille !

Jean-Pierre VALES

Emilie GAUTREAU

## PYRAMIDE

Souvenez-vous « Pyramide » - jeu diffusé sur France 2, animé par P. LAFFONT puis par MA. NARDI.

Faites travailler vos neurones en jonglant avec les mots, les synonymes.

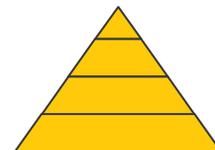
Il existe un club près de chez vous : afin de découvrir les énigmes dans une ambiance conviviale et sans esprit de compétitivité,

A Plancoët au centre Culturel ouvert le mardi de 20 h à 22 h 30 et le samedi de 14 h 15 à 17 h 30.

Président : Hervé DYZERS 02.96.80.47.89

Déléguée St Cast : Danièle ANDRIEU : 02.96.41.61.97

Venez nous rejoindre ou faire un essai si vous ne connaissez pas le jeu.



\*\*\*

## BRIDGE

Vous êtes joueur de bridge ??????

Le club de Saint-Cast vous accueillera dans une ambiance conviviale, tous les mercredi et samedi de 14 h à 18 h, salle des artisans – Place Anatole le Braz.

Tel : 02.96.41.98.01

\*\*\*

## RANDONNEE CASTINE



Je tiens à remercier le « clan » de nos sympathiques « rombières » : Marie-Annick, Armelle, Yvette, Marie-Claude, pour avoir organisé la « rando » surprise sur Dinard le jeudi 20 mars. Comme d'habitude, le temps était avec nous (sans pluie). A l'arrivée, surprise, un goûter avec des crêpes faites maison nous attendait dans une ambiance chaleureuse et qui a attiré du monde puisque nous étions 60 participants. Bravo encore les « filles ».

Jeudi 10 avril : circuit entre 6 et 12 km à Lamballe – rendez-vous parking de la collégiale – tour du lac et des lavoirs – responsable : C. MAUBERT

Jeudi 17 avril : circuit 9 km sur Planguenoual – responsables : N. PERSON et D. LOARER.

Jeudi 24 avril : rando dans le cadre de la commémoration de la bataille de St Cast – Responsable : G. LANGLOIS et M. COUPE

\*\*\*

## CLUB DES PIERRES SONNANTES

Conseil d'administration : mardi 8 avril à 10 h – salle d'Avaugour

Club ordinaire : mercredi 9 et 23 avril – jeux divers (cartes, scrabble etc...) à partir de 14 h à la salle des Pierres Sonnantes. L'après-midi se termine par le goûter traditionnel.

Marche : Mercredi 16 et 30 avril, mercredi 28 mai (circuit de la bataille du Guildo dans le cadre des festivités et du 250<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de St Cast)

Rendez-vous à 14 h sur le parking de l'église du Guildo.

Encadrement : tous les jeudis à 14 h salle d'Avaugour animé par Mme ROCHE

Scrabble : tous les mardis à 14 h salle d'Avaugour – scrabble en duplicate ou classique.

Bal du muguet : jeudi 1<sup>er</sup> mai à 14 h 30, salle d'Armor, bal du muguet avec l'orchestre de Fernand FAVREL – entrée 5,50 €.

30 ans du club : mercredi 14 mai, à partir de 12 h à la salle d'Armor, repas de fêtes pour les 30 ans du club avec animateur.

Tarifs : 15 € adhérents / 42 € non adhérents

Inscription pour le 5 mai auprès de MT OLERON au 02.96.41.07.45

O HAMONIAUX au 02.96.41.20.35

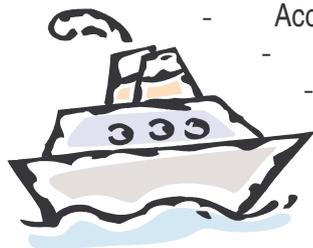


Pique nique de la marche : Mercredi 11 juin – lieu et organisation à définir.

### Mardi 17 juin 2008

Croisière sur la Loire et Culture Florale

Départ à 6 h 15 en direction de Chalonnes sur Loire



- Accueil par François PICHERIT, vigneron au domaine des Coteaux Blancs
- Embarquement à bord du Ligériade II pour une croisière commentée sur la Loire
- Déjeuner à l'Orée des Bois. Au menu : Terrine de canard à l'orange – brochet au beurre blanc – Filet de porc aux pruneaux – Plateau de fromages – Omelette norvégienne – café – Vin blanc
- L'après-midi, accueil par la famille BUREAU, horticulteurs. Cette famille vous fera partager sa passion des plantes et des fleurs.
- Pour terminer la journée, François PICHERIT, nous servira dans ses caves le verre de l'amitié

Tarif : 65 € sur a base de 45 à 49 personnes – acompte de 30 € à l'inscription

Date limite des inscriptions : 30 avril auprès d'André ROUAULT au 02.96.41.01.88. Les inscriptions ne seront effectives qu'au versement de l'acompte. La priorité de réservation sera donnée en fonction des dates de versement de l'acompte.

**NB : cette croisière est organisée en commun avec la FNACA présidée par Gaston PILARD**

Le repas grillades est fixé au 25 juin à 12 h sur le terrain de football du Guildo.



Holidays on Ice : le club a fait une option pour le spectacle du dimanche 12 octobre à 14 h 30. Pour obtenir des places, les réservations doivent impérativement être faites pour le 15 avril dernier délai avec versement d'un acompte.  
Inscriptions auprès de André ROUAULT au 02.96.41.01.88  
Prix : 53 € acompte de 36 € à verser à l'inscription  
Places non remboursées – ouvert à tous.

\*\*\*

### ASSOCIATION BOULES CASTINES

Les concours de boules bretonnes auront lieu au boulodrome Ange RENAULT à Saint-Cast, engagements à 13h30, tirages à 14 h) aux dates suivantes :

dim 27 avril en doublette,  
dim 25 mai en doublette,  
dim 8 juin en doublette,  
sam 5 juillet en tripléte,  
jeudi 24 juillet en doublette,  
jeudi 7 août en doublette,  
sam 30 août en tripléte.



\*\*\*

## FNACA

Samedi 26 avril - 10 h - salle d'Avaugour : Réunion des adhérents et sympathisants afin de préparer les courses cyclistes du **dimanche 11 mai 2008**

14 h 00 : Courses de Cadets

15 h 30 : 42<sup>ème</sup> Grand Prix de la Croix-aux-Merles

Epreuve réservée aux coureurs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie et juniors avec 2.000 € de prix et primes  
Gallettes saucisses boissons sur le circuit – entrée gratuite

La circulation et le stationnement seront interdits sur le circuit de 13 h à 18 h 00 :

- rue de la Croix Chauvel                      - rue de la Grohendais                      - rue du Guébriand

- rue de la Halte                                      - rue de la Corbinais

Les organisateurs demandent aux riverains du circuit de prendre leurs dispositions afin que la course se déroule dans de bonnes conditions et les remercient d'avance.

Venez nombreux applaudir les coureurs et encourager les organisateurs.

Des programmes seront mis à la disposition des riverains.

Les artisans, commerçants, associations qui désirent mettre une annonce sur le programme peuvent se renseigner auprès de M. Gaston PILARD au 02.96.41.20.08.



\*\*\*



1758 - 2008

## **250<sup>ème</sup> Anniversaire de la Bataille de Saint-Cast**

Le Comité d'organisation de la commémoration et la Bibliothèque pour Tous ont le plaisir de vous inviter à la conférence de M. LADOUCE

**Le vendredi 18 avril 2008 à 20 h 30 - Salle Bec Rond - Saint-Cast le Guildo – Entrée gratuite**

**LA BIBLIOTHEQUE POUR TOUS** : est ouverte les mercredis et samedis de 15 Heures à 17 Heures.

**A partir du 1 Avril 2008**, nous tenons à votre disposition pour consultation un certain nombre d'ouvrages concernant « **La Bataille de Saint Cast** » qui pourront vous informer et vous éclairer sur l'événement.

**Ouverture exceptionnelle** les jeudi 24 avril et mercredi 28 mai de 16 heures à 18 heures pour les randonnées castines.

Bibliothèque pour Tous – Salle Penthievre - 9, place de la Libération (près de la poste) - Saint-Cast



\*\*\*



### RESTAURANTS DU CŒUR

Le centre des « Restaurants du Cœur » de Matignon, participera à l'inter campagne 2008. Seules les personnes en très grande précarité pourront être aidées. Les éventuels demandeurs devront se munir des justificatifs de ressources et de dépenses mensuelles.

Les distributions se dérouleront au local situé 33 rue St Pierre à Matignon, et auront lieu les mercredis matins de 9 h 30 à 11 h 30 aux dates suivants : 16 avril, 30 avril, 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin, 9 juillet, 23 juillet, 3 septembre, 17 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 15 octobre, 29 octobre, 12 novembre.

## ECLD- PAROLES D'UN SOIR

Dans le cadre de la commémoration de la bataille de Saint-Cast, l'ECLD propose **une table ronde** qui réunira trois passionnés d'histoire locale. Erudits en la matière et munis d'une très riche documentation, ils nous diront « **La vie à Saint-Cast au temps de la bataille** ».

**Mr Jean-Pol Pimor** axera son intervention sur les dimensions institutionnelle et organisationnelle qui prévalaient dans notre région. Il évoquera les aspects de la féodalité d'alors, à travers (particulièrement) la seigneurie de Matignon, le général de paroisse...

**Mr Guy de Sallier-Dupin** fera état d'histoire de l'agriculture. Il montrera la mise en valeur des marais entre Trégor et Ploubalay au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Entre autres, la construction d'une digue en 1760, retiendra l'attention.

**Mr Guy Prigent** est un ethnologue. Sur fond d'histoire de la pêche à pied et de la pêche côtière, il présentera les efforts de l'époque pour gérer la ressource maritime. Entre autres, par le biais d'un personnage important de l'époque, l'inspecteur des pêches Le Masson du Parc.

Les exposés seront suivis d'un débat avec le public.

**Jeudi 24 avril, Salle D'Armor, 20H 30, entrée libre et gratuite.**

\*\*\*

## CECILE FLEURS ET NATURE – HENANBIHEN / MATIGNON

Cours d'art floral sur le thème du muguet :

Samedi 26 avril : à 10 h et 14 h 30

Mardi 29 avril : à 20. h

Contact au 02.96.50.43.57



\*\*\*



Vous êtes une association, une PME, vous souhaitez travailler avec des logiciels efficaces (gestion commerciale, comptabilité, suite bureautique type Word-Excel...).

Pour vous accompagner dans votre intégration de solutions libres, j'ai créé cette entreprise de conseil. L'activité de BCI est autour de trois pôles informatiques complémentaires :

1) L'installation, paramétrage et suivi de logiciels libres : **Gestion Commerciale, Comptabilité, Bureautique** ou **Gestion de la Relation Client (CRM)**.

2) La création de **site Web** : statiques, dynamiques (Mysql/PHP), ou sites « Flash ».

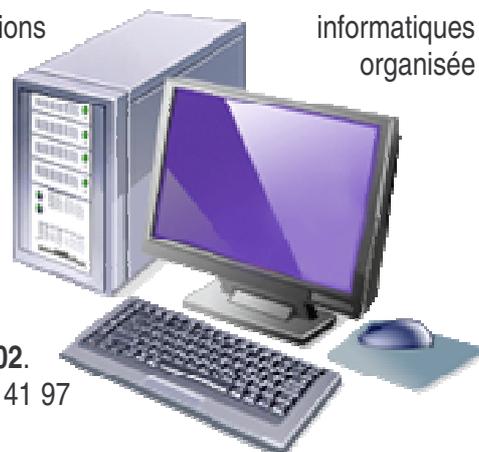
3) La mise en place de **boutiques électroniques** prêtes à l'emploi.

Pour un premier contact, n'hésitez pas à m'appeler au **06 28 53 58 02**.

Gérald Bigot – BIGOT CONSULTING INFORMATIQUE - Fax : 02 96 41 97

89 – Web : <http://www.bigotconsulting.fr>

E-mail : [gerald@bigotconsulting.fr](mailto:gerald@bigotconsulting.fr) – Skype : nokioo.com



\*\*\*

## **TAXE DE SEJOUR AU REEL**

Vous êtes propriétaire d'un meublé que vous mettez ou comptez mettre en location saisonnière, alors cet article vous concerne.

### **Généralités**

En vertu de l'article R.2333-51 du CGCT, les loueurs saisonniers sont tenus de faire une déclaration à la mairie. En raison du rôle d'intermédiaire que les loueurs ont dans le cadre du recouvrement de la taxe, ils sont soumis à un certain nombre d'obligations, tant en ce qui concerne le recouvrement de la taxe que la tenue de documents relatifs aux sommes perçues.

Le loueur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non-respect de cette obligation constitue désormais une contravention de seconde classe (article R. 2333-58 du CGCT).

### **Mode de fonctionnement et versement de la taxe de séjour**

Lors de sa séance du 7 juin 2004, le Conseil municipal de Saint-Cast Le Guildo, dans un souci d'équité et afin de percevoir la taxe de séjour reflétant l'occupation réelle des logements, a décidé d'instaurer une formule au réel et de prolonger la période de perception (**du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**).

Sont assujettis à cette taxe : toutes personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation. La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location entre le logeur et le logé à titre onéreux comme à titre gracieux.

Lors de la perception de cette taxe auprès des locataires, il faudra tenir compte des exonérations et réductions obligatoires, à savoir :

**Exonérations** : - les enfants de moins de 13 ans, les handicapés, personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile, les titulaires d'une carte d'invalidité, les personnes connaissant de graves difficultés économiques

**Réductions obligatoires**: les familles nombreuses

- 30 % pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans
- 40 % pour les familles comprenant 4 enfants de moins de 18 ans
- 50 % pour les familles comprenant 5 enfants de moins de 18 ans
- 75 % pour les familles comprenant 6 enfants de moins de 18 ans.

En ce qui concerne les encaissements, deux cas de figure se présentent. :

**Cas n°1 : vous passez par une agence castine**

Elle se chargera de percevoir cette taxe et de nous la reverser.

**Cas n°2 : vous louez vous-même ou par un autre organisme (internet, office de tourisme,...)**

Nous vous demandons de contacter Michèle PIERRE qui vous remettra un facturier et vous en expliquera son utilisation, pour l'encaissement de la taxe de séjour auprès de vos locataires.

### **Tarifs 2008**

- Meublés hors classe..... 0,94 € / personne/nuitée
- meublés 1<sup>er</sup> catégorie ..... 0,79 € / personne/nuitée
- meublés 2<sup>ème</sup> catégorie..... 0,63 € / personne/nuitée
- meublés 3<sup>ème</sup> catégorie..... 0,48 € / personne/nuitée
- meublés 4<sup>ème</sup> catégorie..... 0,32 € / personne/nuitée

### **Versement du produit de la taxe**

Vous aurez jusqu'au 31 octobre pour nous verser le montant de la taxe de séjour accompagné des justificatifs (exemplaires jaunes du facturier).

Après vérification, une quittance attestant de votre versement vous sera remise.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de la taxe de séjour au : 02.96.41.80.18.